

DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR LA STRATÉGIE DES DROITS DE L'HOMME

NOTRE ENGAGEMENT

En tant que groupe opérant à l'échelle mondiale, nous avons conscience de l'importance de la protection des droits humains pour concrétiser la vision d'une économie mondiale inclusive et équitable. Au sein de notre Groupe, nous sommes conscients de notre responsabilité et de nos obligations en matière de diligence raisonnable et nous nous engageons à respecter les droits humains à tous les niveaux de nos activités d'entreprise et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

En tant que Groupe regroupant des filiales et des sites de production dans le monde entier, nous considérons le respect des droits humains comme l'une des conditions préalables fondamentales à nos activités commerciales. Cette approche est conforme à l'objectif de notre entreprise, qui est de contribuer à une société durable.

Nous alignons nos activités commerciales sur les principes directeurs suivants reconnus au niveau international :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies,
- Les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- La Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les quatre principes et droits fondamentaux au travail,
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous nous engageons également à respecter les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies pour faire du monde un endroit plus durable et plus juste. Nous en avons défini les objectifs pertinents, que nous poursuivons dans le cadre de notre stratégie de développement durable. Ces ODD sont liés à notre parcours de développement durable et intégrés à nos activités opérationnelles.

Les principes directeurs et les règles de nos actions, ainsi que les normes que nous nous imposons dans nos relations avec les partenaires commerciaux et les parties prenantes, sont résumés dans notre Code de conduite établi de longue date, dans le Code de conduite des fournisseurs ainsi que dans d'autres politiques mondiales. Notre Code de conduite contient l'ensemble des règles et principes fondamentaux pour un comportement responsable et éthique et exige de tous les employés à travers le monde qu'ils agissent de manière raisonnable et légale envers leurs collègues, leurs partenaires commerciaux et les communautés. Notre approche clé est l'intégration des obligations de diligence raisonnable liées aux droits humains dans nos pratiques commerciales.

Partout où nous opérons, nous nous conformons aux lois et réglementations locales en vigueur. Lorsque le droit national est interprété de manière plus stricte que nos normes, nous veillons à nous y conformer. Lorsque la législation locale est moins stricte que nos normes, nous respectons les engagements énoncés dans nos politiques.

Nous menons nos activités en respectant des normes élevées en matière d'éthique et d'intégrité et, par conséquent, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils

s'engagent également à respecter les droits humains, qu'ils mettent en place des processus de diligence raisonnable appropriés et qu'ils répercutent cette attente sur leurs propres fournisseurs.

PÉRIMÈTRE

Cette déclaration de politique s'applique à tous les employés du groupe dans tous les pays où nous opérons et concerne nos actions envers les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent également à respecter les droits humains, qu'ils mettent en place des procédures de diligence raisonnable appropriées pour protéger ces droits et qu'ils transmettent cette attente à leurs propres partenaires commerciaux.

THÈMES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Nous sommes conscients que nos chaînes d'approvisionnement mondiales complexes pourraient avoir des répercussions négatives sur les droits humains si elles n'étaient pas gérées avec précaution. Nous évaluons en permanence les risques potentiels en matière de droits humains dans nos chaînes d'approvisionnement en utilisant des canaux internes ainsi que des sources d'information externes. À partir de nos analyses de risques, nous concentrons nos processus de diligence raisonnable sur les thématiques suivantes liées aux droits humains, que nous avons identifiées comme particulièrement sensibles :

- **Travail des enfants**

Nous rejetons toute forme de travail des enfants. Nous n'employons aucun enfant n'ayant pas atteint l'âge légal d'admission à l'emploi dans un pays ou une juridiction locale.

- **Travail forcé**

Nous ne tolérons pas le travail forcé, la servitude pour dettes ou le travail involontaire, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne, et nous interdisons catégoriquement le recours au travail forcé dans nos opérations et installations mondiales ainsi que dans celles de nos partenaires commerciaux.

- **Diversité et Inclusion**

Nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle, sociale, politique et juridique de toutes les nations et sociétés et encourageons la diversité sur le lieu de travail. Nous nous engageons à l'égalité des chances et rejetons toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la nationalité, l'origine sociale, religion, âge, handicap, orientation sexuelle, et l'identité.

- **Conditions de travail**

Nous respectons des normes de santé et de sécurité élevées pour nos employés au travail et promovons leur bien-être. Grâce à la combinaison de nombreuses mesures, nous poursuivons une approche préventive afin de préserver la santé des collaborateurs, de

protéger les tiers et de prévenir les accidents, les blessures et les maladies liées au travail. Nous offrons un environnement de travail sûr et veillons à l'améliorer. Nous attachons une grande importance au respect de notre politique globale en matière d'environnement, de santé et de sécurité, des réglementations légales et des normes industrielles internationales.

Nous soutenons le respect de toutes les réglementations nationales applicables en matière de temps de travail, y compris les heures supplémentaires, les pauses de travail, les congés payés et le congé parental.

Nous rémunérons nos employés sur la base d'un contrat conforme aux normes de l'industrie locale et du marché du travail concerné, garantissant au minimum les salaires légaux et, le cas échéant, en accord avec les conditions des conventions collectives applicables.

Une solide formation et la volonté de s'adapter aux évolutions du marché grâce à un développement continu constituent les meilleures conditions pour garantir à tous les collaborateurs une sécurité de l'emploi et une réussite professionnelle. C'est pourquoi nous soutenons la formation continue de tous nos employés, quels que soient leur âge, leur ancienneté au sein de l'entreprise, le domaine d'application, leur niveau de carrière ou le site spécifique.

- **Liberté d'association et négociation collective**

Nous reconnaissons le droit fondamental à la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans le cadre des réglementations nationales et des accords existants.

- **Protection des données**

Nous respectons la vie privée de tous les individus et la confidentialité des données à caractère personnel que nous détenons à leur sujet. Notre Politique mondiale de protection des données prévoit des garanties appropriées pour la transmission des données à caractère personnel appartenant à nos collaborateurs et à nos partenaires commerciaux.

- **Environnement**

Nous comprenons que la chaîne d'approvisionnement peut constituer une menace pour les deux domaines que nous considérons comme les plus dignes de protection : les droits humains et les droits du travail, d'une part, et la sauvegarde de notre environnement et de sa biodiversité, d'autre part. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à ces deux aspects. L'utilisation prudente des ressources naturelles et le respect des normes environnementales tout au long de la chaîne de valeur sont essentiels. Nous considérons qu'agir de manière responsable sur le plan environnemental est un devoir éthique et d'entreprise - bien au-delà de la chaîne d'approvisionnement : dans le cadre de nos propres processus de fabrication, de vente et d'administration ou à un stade ultérieur, lors de la phase d'utilisation de nos produits chez le client.

NOTRE PROPOSITION

L'approche de notre Groupe en matière de droits humains est déjà largement intégrée dans ses pratiques commerciales existantes et leur protection relève d'un processus continu. Notre

engagement à respecter les droits humains se reflète dans nos politiques globales et est ancré dans les procédures internes. La mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits humains fait l'objet d'un examen constant et d'un développement ultérieur en fonction de l'évolution des conditions-cadres et de nos activités commerciales. Nous identifions, évaluons et surveillons le respect des droits humains dans nos activités commerciales par le biais d'un processus continu de diligence raisonnable en matière de droits humains, qui comprend des évaluations régulières des risques dans l'ensemble de notre organisation fonctionnelle et de notre portefeuille de fournisseurs. Nous définissons et nous nous appuyons sur les différentes mesures pour protéger les droits humains ainsi que pour prévenir et remédier aux violations des droits humains, le cas échéant. Notre Comité RSE mondial (Global CSR Board) soutient le processus dans tous les domaines du développement durable. Il définit la stratégie de développement durable, établit la feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs et des mesures, et discute de toutes les questions importantes relatives à l'action durable. L'amélioration continue des questions environnementales sur nos principaux sites de production est soutenue par la certification à la norme de gestion environnementale ISO 14001. Afin de satisfaire pleinement aux exigences légales et technologiques relatives à nos produits, nous avons mis en place une gestion globale de la conformité des produits (PCM). Il s'agit de respecter et de garantir les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité pour nos produits sur les marchés de vente respectifs. Conformément à nos normes éthiques, nous avons également mis en place des processus visant à garantir que nos produits ne contiennent pas de minerais de conflit.

En tant que Groupe appliquant des normes élevées en matière d'éthique et d'intégrité, nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Nous nous approvisionnons en matières premières et en pré-produits auprès d'un grand nombre de fournisseurs et utilisons notre Code de conduite des fournisseurs comme base pour communiquer nos attentes. En signant ce document, nos fournisseurs directs (fournisseurs existants ou fournisseurs potentiels au moment de la sélection) sont tenus de confirmer qu'ils respectent les obligations légales en matière de protection de l'environnement, de respect des droits humains, qu'ils se conforment à d'autres exigences en matière de développement durable et qu'ils traitent de manière adéquate les risques liés aux droits humains en ce qui concerne leurs propres partenaires commerciaux. Si nous craignons que les produits ou services qui nous sont fournis soient directement liés à des violations des droits humains, nous en faisons part à nos fournisseurs et leur offrons notre soutien pour travailler avec eux à l'atténuation de ces impacts, le cas échéant.

DIALOGUE DES PARTIES PRENANTES

Nous entretenons un dialogue régulier et transparent avec nos parties prenantes. Nos parties prenantes pertinentes incluent les groupes et les institutions auxquels nous sommes directement ou indirectement affiliés par le biais de nos activités commerciales et qui ont donc un intérêt pour notre responsabilité sociale et nos actions durables. Parmi elles figurent nos clients et nos employés, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux, les institutions scientifiques et les installations de recherche, les représentants d'associations, les autorités publiques et les organisations non gouvernementales, ainsi que nos actionnaires. Nous menons un dialogue avec toutes les parties prenantes susmentionnées dans un esprit de partenariat et de confiance mutuelle afin de les informer des développements actuels au sein de nos entreprises. Il est également important pour nous de prendre connaissance et de

discuter des multiples points de vue et attentes des parties prenantes à l'égard de notre entreprise, y compris en ce qui concerne les droits humains.

MÉCANISME DE RÉCLAMATION

Nous encourageons nos employés à traiter les plaintes et les informations sur les violations présumées des droits de l'homme par le biais des canaux accessibles établis, y compris la direction locale, les services des ressources humaines ou notre service de conformité. En outre, nous mettons à la disposition de toutes les parties prenantes un système de lancement d'alerte en ligne pour signaler et exprimer leurs préoccupations concernant nos activités ou celles de nos fournisseurs et les violations présumées des droits de l'homme. Ces canaux sont accessibles dans le monde entier, à l'intérieur et à l'extérieur de notre entreprise. Les systèmes d'alerte sont certifiés conformément aux directives de protection des données et peuvent être utilisés de manière totalement anonyme. Tous les messages entrants sont traités en toute confidentialité et le service responsable de l'entreprise les traite de manière appropriée.

MESURES CORRECTIVES

Nous nous efforçons d'éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits humains dans le cadre de nos propres activités et de notre chaîne d'approvisionnement, et de remédier à ces impacts, s'ils se produisent, de manière opportune et appropriée. Nous visons à prévenir ou à atténuer toute incidence négative sur les droits humains directement liée à nos activités, produits, services et relations d'affaires. Si nos activités commerciales sont soupçonnées de causer ou de contribuer à des violations des droits humains, nous enquêtons sur les préoccupations soulevées, y répondons et prendrons les mesures correctives appropriées en réponse à toute violation. Dans le cas où notre chaîne d'approvisionnement en amont est impliquée, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils coopèrent à l'enquête sur les faits et qu'ils remédient à la violation ou en atténuent les effets dans un délai raisonnable, en fonction de la gravité de l'infraction. Nous sommes prêts à nous séparer de nos fournisseurs si nos préoccupations concernant la possible implication de leurs produits ou services dans des violations des droits humains ne peuvent être levées par leur engagement actif.

En outre, nous cherchons des moyens de soutenir la promotion des droits humains dans le cadre de nos activités et de notre sphère d'influence.

RAPPORTS ET SURVEILLANCE

Nous fournissons des informations concernant nos obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains, conformément à la présente déclaration de politique, dans notre rapport annuel et sur les pages dédiées du site Internet de l'entreprise.

Nous continuerons à examiner l'efficacité de nos mesures de protection des droits humains sur une base régulière et occasionnelle. Au sein du Groupe, nous impliquerons activement nos employés par le biais d'enquêtes régulières. Dans notre chaîne d'approvisionnement, nous contrôlons l'efficacité des mesures par le biais de notre évaluation du fournisseur et, le cas échéant, d'audits supplémentaires des fournisseurs.

Gouvernance

Nous garantissons le respect de la stratégie des droits humains en interne grâce à des structures et des responsabilités claires. Le Conseil d'administration du Groupe est responsable du respect de la stratégie des droits humains à un niveau stratégique. Les

départements fonctionnels mondiaux concernés sont chargés de mettre en œuvre les étapes nécessaires via des processus standardisés afin d'impliquer nos employés et nos fournisseurs dans le processus de conformité aux droits de l'homme. Un responsable des droits de l'homme nommé supervise et contrôle l'ensemble des processus opérationnels et des mesures de mise en œuvre de la stratégie en matière de droits humains et informe la direction de son travail au moins une fois par an.

FORMATION

Nous assurons la communication de cette politique à l'échelle du groupe, sensibilisons et informons nos employés et nos partenaires commerciaux et proposons à nos employés des formations sur des thèmes liés aux droits humains.

ADOPTION

La présente Déclaration de politique relative à la stratégie des droits humains a été adoptée par le Conseil d'administration du Groupe le 01/03/2024